

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-CENTRE

Le 12 août 2024, à 19h41, se tient une séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy, Richard Doyon et Éric Bélanger ainsi que madame la conseillère Dany Plante formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Sont absentes, Mesdames Nancy Lessard et Patricia Bolduc

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2024-08-171

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes : retrait du point 13 et ajout d'un sujet au point 24 Divers.

1. Déclaration solennelle et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2024 **(R)**
4. Informations générales et retour sur les précédentes séances **(I)**
5. Correspondance **(I)**
 - **Fédération UPA Chaudière-Appalaches**

ADMINISTRATION

6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 259-2024 décrétant une dépense de 1 942 801 \$ et un emprunt de 1 942 801 \$ pour effectuer l'aménagement et le raccordement du puits PE-4 **(R)**
7. Mandat à Me Micheline Fecteau, notaire pour l'achat d'une partie du lot 4771793 pour l'aménagement du puits PE-4 **(R)**
8. Demande de publicité pour compétition de Gymkhana avec l'A.R.E.W.C.A. **(R)**
9. Achat d'un écran téléviseur pour la salle du Conseil **(R)**
10. Modification à la résolution 2024-03-039 — nomination des responsables identifiés par APELF respect règlement

241-2023 sur les embarcations (R)

11. Appui à la FQM pour un partage équitable du point de croissance de la TVQ (R)

12. Dépôt déclaration d'intérêts pécuniaires — conseiller siège no 5 (D)

RESSOURCES MATÉRIELLES

~~13. Achat d'un radar de vitesse mobile (R)~~

GESTION DU TERRITOIRE

14. Entente intermunicipale Écocentre - autorisation de signature (R)

15. Autorisation dérogation mineure lot 4 771 223, route 108 (R)

16. Dépôt demande aide financière au volet Redressement-Sécurisation du PAVL pour réfection route Gosselin et 3^e rang Nord (R)

DOSSIER DES ÉLUS - RAPPORT DES ACTIVITÉS

17. Xavier Bouhy : Service Loisirs et Tourisme

18. Dany Plante : Politique familiale et Comité consultatif scolaire

19. Richard Doyon : Festivités Western et Comité consultatif en urbanisme

20. Patricia Bolduc : Construction et développement résidentiel

21. Éric Bélanger

22. Nancy Lessard : Culture, Patrimoine et événements

23. Jonathan V. Bolduc: MRC Beauce-Centre, CDI, APELF et ARLAC

24. Divers.

- Autorisation Hydro-Québec installation luminaires Lac-Fortin (R)

25. Les comptes. (R)

26. Période de questions et commentaires. (I)

27. Levée ou ajournement de la session. (R)

ADOPTÉE

2024-08-172 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
DU 8 JUILLET 2024**

Proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2024 soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

DÉPÔT **CORRESPONDANCE**

Une correspondance de l'UPA est déposée, proposant un plan de visibilité pour un événement bénéfice.

2024-08-173 **PLAN DE VISIBILITÉ UPA – SOUPER BÉNÉFICE**

ATTENDU l'offre d'un plan de visibilité transmis par l'UPA dans le cadre d'un souper-bénéfice au profit des services de travail de rang en Chaudière-Appalaches ;

Il est proposé par Monsieur Éric Bélanger ;
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'opter pour le plan Bronze au coût de 250.00\$;
D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-08-174 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO
259-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 942 801\$ ET UN
EMPRUNT DE 1 942 801\$ POUR EFFECTUER L'AMÉNAGEMENT
ET LE RACCORDEMENT DU PUIIS PE-4**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Monsieur Richard Doyon, qu'il sera adopté, à une séance subséquente le règlement numéro 259-2024 décrétant une dépense de 1 942 801\$ et un emprunt de 1 942 801\$ pour effectuer des travaux d'aménagement et de raccordement du puits PE-4.

Il est, par la présente, déposé par Monsieur Richard Doyon, le projet du règlement numéro 259-2024 décrétant une dépense de 1 942 801 \$ et un emprunt de 1 942 801 \$ pour effectuer des travaux d'aménagement et de raccordement du puits PE-4.

Ce règlement sera adopté à une séance subséquente.

ADOPTÉE

2024-08-175 **MANDAT À ME MICHELINE FECTEAU NOTAIRE POUR
L'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 4 771 793 POUR
L'AMÉNAGEMENT DU PUIIS PE-4**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite acquérir du terrain pour le projet d'aménagement et de raccordement d'un puits ;

ATTENDU QUE sur le lot 4 771 793 appartenant à Monsieur Richard Doyon, les essais pour la recherche en eau souterraine ont été concluants quant à la présence et la qualité de l'eau pour le projet d'aménagement et de raccordement du puits appelé PE-4 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy;

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité mandate Micheline Fecteau, notaire, à préparer le contrat d'achat d'une partie du lot 4 771 793, appartenant à Monsieur Richard Doyon au montant de 14 000.00 \$ aux conditions de la convention signée le 25 août 2021, par les 2 parties, pour la recherche en eau souterraine.

De plus le conseil municipal autorise la directrice générale/greffière-trésorière, Madame Carole-Anne Jacques, ainsi que le Maire, M. Jonathan V. Bolduc, à signer tous les documents nécessaires pour ce dit achat de terrain.

ADOPTÉE

2024-08-176

DEMANDE DE PUBLICITÉ POUR COMPÉTITION DE GYMKHANA AVEC L'A.R.W.C.A.

ATTENDU QUE l'A.R.E.W.C.A. organise une compétition équestre de Gymkhana les 16-17-18 août 2024;

ATTENDU QUE cette compétition va se faire sur le terrain des festivités western;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accorder un montant de 250.00\$ à l'Association Régionale Équestre Western Chaudière-Appalaches, pour défrayer une publicité.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-08-177

ACHAT D'UN ÉCRAN TÉLÉVISEUR POUR LA SALLE DU CONSEIL

ATTENDU l'absence du projet d'achat d'écrans au Plan Triennal d'Immobilisations (PTI) ;

ATTENDU le désir du conseil d'améliorer la diffusion dans les salles disponibles, lors de réunions, d'assemblées citoyennes, ou autres;

Il est proposé par Madame Dany Plante;
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de procéder à l'achat d'un écran téléviseur pour la salle du Conseil;

De prendre le montant de cette dépense à même le surplus libre et d'octroyer le contrat à Produkson selon la soumission reçue au montant de 1616,53 \$ taxes incluses;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-08-178

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2024-03-039 —
NOMINATION DES RESPONSABLES IDENTIFIÉS PAR L'APELF
ET AUTRES AUTORITÉS POUR LE RESPECT DU RÈGLEMENT
241-2023 SUR LES EMBARCATIONS**

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la désignation des responsables de l'application du règlement 241-2023 sur les embarcations.

ATTENDU QUE le dernier paragraphe de la résolution aurait dû se lire comme suit :

Que Mesdames Marina Carrier et Rachelle Demers soient autorisées à faire appliquer le règlement numéro 241-2023 de la municipalité, notamment qu'elles procèdent à l'émission des vignettes et en contrôlent le registre et les accès.

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de modifier ladite résolution.

ADOPTÉE

2024-08-179

**APPUI À LA FQM POUR UN PARTAGE ÉQUITABLE DU POINT
DE CROISSANCE DE LA TVQ**

ATTENDU QU'un consensus est fait en regard d'un nouveau volet à la formule de partage actuelle du point de croissance de la TVQ;

ATTENDU QUE la nouvelle formule tiendrait compte de l'éloignement, de l'insularité et de l'indice de vitalité économique, pour apporter un réel soutien aux régions;

ATTENDU l'importante croissance que connaîtra la valeur financière de ce nouveau transfert au cours des prochaines années;

Il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy;

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa demande visant à ce que 10 % de ces montants ne soit pas partagé seulement par habitant puisqu'un partage de montants aussi considérables en fonction seulement de la population de chaque municipalité conduit à des résultats inéquitables et inacceptables pour les régions, peu importe leur taille.

ADOPTÉE

DÉPÔT

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU
CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 5**

Conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui prévoit que tout nouvel élu doit produire une déclaration d'intérêts pécuniaires dans les 60 jours de son élection et que celle-ci soit déposée lors d'une séance du conseil, la directrice générale/greffière-trésorière dépose la déclaration de Monsieur Éric Bélanger qui a été proclamé élu au poste de conseiller au siège numéro 5, le 14 juin 2024.

2024-08-180

**ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉCOCENTRE – AUTORISATION
DE SIGNATURE**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 569 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C- 27.1), les parties peuvent conclure une entente avec toute autre municipalité;

ATTENDU QUE les parties désirent conclure une entente intermunicipale afin d'établir les modalités pour l'établissement d'un écocentre satellite régional à Saint-Victor où les citoyens du territoire de la MRC pourront bénéficier de services de récupération, revalorisation et de recyclage d'objets et de matières de toutes sortes;

ATTENDU QU'il est avantageux pour la municipalité de Saint-Victor d'adhérer à une telle entente;

Il est proposé par Madame Dany Plante, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire suppléant, Monsieur Richard Doyon et la directrice générale et greffière-trésorière Madame Carole-Anne Jacques à signer ladite entente.

ADOPTÉE

2024-08-181

**AUTORISATION DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT
4 771 223, ROUTE 108**

ATTENDU QUE M. Jonathan Bolduc est représentant de la Ferme du Cousin Germain inc., propriétaire du lot 4 771 223;

ATTENDU QUE le demandeur veut faire passer son cheptel de 175,8 u.a. à 300.00 u.a. représentant une augmentation de 124,2 u.a. (u.a. : unités animales) ;

ATTENDU QUE l'article 210 du règlement de zonage 157-2018 prévoit dans le cas d'une unité d'élevage existante, la construction, la reconstruction, la modernisation ou

l'agrandissement d'une installation d'élevage ou d'entreposage pourra être autorisé à condition que ces travaux soient réalisés à l'intérieur de l'unité d'élevage existante et qu'il n'en résulte aucune augmentation du caractère dérogatoire par rapport aux distances séparatrices applicables ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation satisfait aux principaux critères de décision menant le comité consultatif d'urbanisme à recommander une dérogation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil d'accorder la demande de dérogation mineure autorisant une augmentation de 124,2 u.a.

ADOPTÉE

2024-08-182

**DÉPÔT DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AU VOLET
REDRESSEMENT-SÉCURISATION DU PAVL POUR
RÉFECTION ROUTE GOSSELIN ET 3^E RANG NORD**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de Monsieur Richard Doyon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Victor autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

2024-08-183

AUTORISATION À HYDRO-QUÉBEC POUR L'INSTALLATION DE LUMINAIRES – SECTEUR ROUTE DU LAC-FORTIN ET 3^E RANG SUD

ATTENDU les soumissions reçues de Hydro-Québec pour l'installation de luminaires sur la route du Lac-Fortin et sur le 3^e rang Sud ;

Il est proposé par Madame Dany Plante, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser Hydro-Québec à procéder à l'installation de luminaires pour la somme de 13 560.00\$, taxes en sus;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-08-184

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la liste des comptes suivants au montant de 407 203.49\$.

Oscar Lessard	862,46 \$
Giroux et Lessard	204 974,54 \$
ARPO	20 320,25 \$
Ti-Noir nettoyage	436,91 \$
Eurofins Environex	856,00 \$
Marie-Soleil Gilbert	221,96 \$
Blanchette Vachon	16 349,45 \$
Atelier Mécanique MVP	62,06 \$
Beauce Télécom	375,52 \$
Amilia	458,29 \$

Téléphone St-Victor	952,49 \$
Renaud-Bray	609,06 \$
Anne-Marie Mathieu	1 622,50 \$
Energir	102,37 \$
Jonathan V. Bolduc (Juillet)	77,06 \$
Jonathan V. Bolduc	88,48 \$
Mélissa Bélec	26,78 \$
Marquage Lignpro	3 480,28 \$
Bénédic Del Carril	45,00 \$
Jordan Tardif	145,00 \$
Julien Morin	45,00 \$
Karolanne Jacques	110,00 \$
Isaak Doyon	30,00 \$
Léo Dion	45,00 \$
Mael Métivier	15,00 \$
Tristan Boucher	15,00 \$
Jean-Maurice Lessard	70,00 \$
Karl-Antoine Vallerand	30,00 \$
Louis-Thomas Poulin	100,00 \$
Mael Métivier	50,00 \$
Zoé Roy	280,00 \$
Location tentes M et M	787,58 \$
André Veilleux	234,80 \$
Gingras Électrique	2 164,19 \$
Garage Bizier	1 146,67 \$
Vanessa Bolduc-Roy	16,50 \$
Entreprises Claude Boutin	837,98 \$
Industries Ciment La Guadeloupe	3 030,74 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	11 563,98 \$
William Giguère	30,00 \$
Cercle de fermières	100,00 \$
Groupe CT	103,48 \$
Immersion Studio Inc.	2 069,55 \$
Compteurs Lecomte	21 982,86 \$
Réal Huot inc.	441,39 \$
Produits Sanitech	409,98 \$
Techni-Consultant	7 507,18 \$
Radio Beauce	1 120,99 \$
Énergies Sonic	12 733,18 \$
Le Pro du CB	246,45 \$
2540-0417 Québec Inc	546,13 \$
Visa Desjardins (juin)	3 518,26 \$
Pavage Sartigan	24 527,75 \$
ALO Pomerleau	365,97 \$
Services Incentech	1 001,43 \$
Carole-Anne Jacques	114,04 \$
Pompes MC	70,00 \$
CWA	2 029,31 \$
Magasin Coop	420,19 \$
Hydro Québec	15 703,70 \$
Florence Pagé	44,00 \$
Medial Services conseil SST	1 467,49 \$
Services sanitaires D.F.	1 573,84 \$
Veolia Water	107,21 \$
Veilleux et Fils	52,83 \$
Avantis Cooperative	18,76 \$
Centre du Camion Amiante	620,49 \$
Eco Verdure	317,45 \$

Impression Novalie	218,36 \$
Signalisation Levis	1 259,35 \$
Armand Lapointe Équipement	257,76 \$
Ferme Donald Vachon	21 256,01 \$
Boutique Le Fridge	98,98 \$
Ville de Beauceville	37,94 \$
Réfrigération JP	1 887,52 \$
Distribution DAKI	178,67 \$
Broughton BBQ	1 517,83 \$
Renelle Paquet	100,00 \$
Alexandra Royer	100,00 \$
Équipement Demers	270,21 \$
Sanie Etchemin	620,87 \$
Aquabeauce	72,00 \$
Club Parentaïde Beauce Centre	1 026,00 \$
Stantec	2 895,94 \$
Hercule Fortin Inc.	582,69 \$
Flo	459,90 \$
Daniel Cliche Avocat	919,80 \$
Marie-Josée Larochelle	277,10 \$
Nancy Lagueux	459,90 \$
Solutions GA	71,86 \$
Ubéo	751,99 \$
<hr/>	
TOTAL	407 203,49 \$

ADOPTÉE

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Une période de questions a été réservée pour le public. Aucune question n'est venue du public.

2024-08-185

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Dany Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,
que la présente séance soit levée à 20h09.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale
/Greffière-trésorière